



MAIRIE DE TRAVAILLAN  
84850

COMPTE RENDU  
SOMMAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU  
26 NOVEMBRE 2019

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie.

**Présents** : Gérard SANJULLIAN, Jean Pierre DELFORGE, Bernard NEGRON, Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Marie Ange SANJULLIAN, Gilles GASQ, René MARTIN, Daniel MAYER, Karine CHIROL, Cyril BRUSCOLINI, Marie Christine ANDRIEU.

**Procuration** : Julien CHALAYE et Damien ROZIER qui donnent respectivement procuration à Gérard SANJULLIAN et Daniel MAYER

**Secrétaire de séance** : Bernard NEGRON

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 Aout 2019

---

**1 RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA CCAOP**

Le Conseil à l'unanimité, confirme s'être fait présenter le rapport d'Activités 2018 de la CCAOP. Celui-ci est consultable en Mairie et sur le site Internet de la CCAOP.

**2 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCAOP - « Création et Gestion de Maisons de services au public**

Le Maire informe que la compétence optionnelle choisie lors du Conseil Communautaire parmi les 5 proposées est la Création et Gestion de Maisons de services au public, et ce à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette compétence optionnelle, apportant ainsi un nouveau service de proximité au profit de toute la population.

**3 DIA RUDERIC Jacques au profit de Loïc LASSERRE**

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Préemption concernant la vente de la propriété de Mr Jacques RUDERIC sise 528 Chemin des Grands Prés.

**4 DIA AUBERT Lucie au profit de Mr Mme Abdelhamid AFKIR**

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Prémption concernant la vente de la propriété de Mme AUBERT Lucie, cependant, il émet des réserves et précise que le bien est situé en zone UYi4 du Plan Local d'Urbanisme, et qu'il y a lieu de respecter le règlement d'urbanisme, notamment au niveau des nuisances sonores ou polluantes afin de ne pas porter atteinte au site urbain et à l'intérêt des lieux avoisinants.

**5 CIMETIERE COMMUNAL : Information sur la procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain Commun – Modification des catégories et tarifs**

Le Maire appelle la procédure en cours concernant les sépultures en état d'abandon, le rendez-vous fixé le MERDREDI 4 DECEMBRE à 14h sur site, par l'organisme en charge de cette opération, permettra aux personnes concernées de posées toutes les questions utiles.

Il informe de la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du Terrain Commun. Il indique que les concessions perpétuelles ne doivent plus exister et propose de réfléchir sur les durées et les nouveaux tarifs à appliquer avant le lancement de ladite procédure.

Ces nouvelles dispositions seront actées lors du prochain Conseil Municipal du 19 décembre prochain.

**6 INDEMNITE AU COMPTABLE**

Le Maire informe que le Trésorier Principal en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 peut bénéficier de l'indemnité de conseil allouée au comptable. Il y a donc lieu de délibérer pour l'attribution de cette indemnité.

Le Conseil a voté :

Contre : 1

Pour : 13

**7 SDIS – Construction d'une Caserne de Pompiers Intercommunale**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de participer au financement de la construction de la Caserne de Pompiers Intercommunale suivant le tableau présenté et autorise le Maire à signer la convention tripartite avec les communes de Camaret et Sérignan du Comtat et Travaillan.

**8 AUGMENTATION DES TARIFS DES REPAS A LA CANTINE**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du ticket de cantine qui passe de 2.70 € à 2.75 € et ce à compter du 2 janvier 2020.

9 **AUGMENTATION DES TARIFS DE LA Garderie**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du ticket de garderie qui passe de 3.10 € à 3.20 € et ce à compter du 2 janvier 2020.

10 **AUGMENTATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES –  
MODIFICATION DU REGLEMENT – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION  
DE MISE A DISPOSITION**

Le Conseil, à l'unanimité :

- fixe les nouveaux tarifs de location de la Salle des Fêtes conformément au tableau et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
  - décide de modifier le règlement en précisant les consignes de sécurité et d'hygiène ainsi que les conditions d'utilisation.
  - décide la mise en place d'une convention de mise à disposition qui devra être signée entre les deux parties, lors d'une réservation, engageant ainsi le loueur qui devra respecter les règles et les responsabilités.
- Les documents sont consultables en Mairie.

11 **AUGMENTATION DU PRIX DE LOCATION DU BALL TRAP & PARKING  
DE LA SALLE DES FETES**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

- Ball trap pour les habitants de la commune : 140 € la journée
- Ball trap pour les extérieurs : 180 € la journée
- Parking : 180 € la journée

12 **AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter les prix des loyers des logements communaux sur la base des Indices de Référence des Loyers de l'INSEE, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

**Questions Diverses**

Le Maire fait part des remerciements reçus en Mairie suite aux décès dans les familles UBASSY et FIDELE.

Le Maire indique que la décision du Tribunal est défavorable dans l'affaire qui l'oppose à l'agent technique, il demande au Conseil de se prononcer lors du prochain Conseil Municipal sur la suite à donner.

Marie Ange SANJULLIAN demande si le Ball Trap sera remis suite aux dégradations. Le Maire répond que des réparations seront effectuées prochainement.

Le Maire informe que le Tribunal est favorable dans le dossier Mistral Habitat.

Marie Ange SANJULLIAN demande quand sera possible de rallumer les 2 chauffages en simultané, le Maire répond que le fournisseur a été contacté et qu'il est en attente des réponses afin d'éviter les coupures générales. Il évoque la possibilité d'y installer un variateur.

Marie Ange SANJULLIAN informe que Mr le Curé remercie la commune pour la remise en fonction de cloches. René MARTIN précise que lorsque l'installation des anti-pigeons a été effectuée, l'interrupteur avait été coupé. Depuis, tout est rentré dans l'ordre. La longueur de la sonnerie a été modifiée.

Le Maire informe qu'une demande sera faite auprès de l'entreprise Bodet, pour l'installation du tocsin.

Marie Ange SANJULLIAN demande si un changement d'horaire d'ouverture aura lieu à l'Agence Postale Communale. Le Maire répond que sans retour du taux de fréquentation et d'utilisation des services par la Poste, il ne peut se prononcer. En tout état de cause, le service est assuré à hauteur de la convention qui lie la commune et la Poste.

Daniel MAYER demande si la Mairie a été informée des « trublions » fréquentant la cantine. Le Maire répond qu'un courrier à la famille sera adressé.

Karine CHIROL indique avoir été sollicitée par une personne concernant les colis de Noël des anciens. Le souhait d'un chèque cadeau n'a pas été retenu, surtout que la prochaine distribution est prévue le 21 décembre 2019.

Le Maire indique au Conseil de bloquer dans l'agenda la date du 19 décembre 2019 pour le dernier Conseil de l'année qui sera suivi d'un apéritif dinatoire qui sera préparé par Julien, le cuisinier de l'école, qui donne entière satisfaction.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 45  
Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 27 novembre 2019 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance  
Bernard NEGRON



Travaillan le 27 Novembre 2019  
Gérard SANJULLIAN, Maire

